

## Communiqué de presse 19/12/2018

### Objectifs de construction 2019-2023 du SRHH : les bailleurs sociaux doivent disposer des moyens leur permettant de produire l'offre de logements sociaux nécessaire pour répondre aux besoins des franciliens

Lors de sa séance du 13 décembre 2018, le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) d'Ile-de-France a adopté la reconduction pour la période 2019-2023 des objectifs de construction 2018 du SRHH (Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement). Les représentants de l'AORIF ont voté favorablement, tout en considérant qu'en l'état actuel les conditions n'étaient pas réunies pour permettre aux bailleurs sociaux d'atteindre les objectifs de production de logements sociaux.

L'AORIF fait le constat d'un coût du logement en Ile-de-France toujours en hausse, d'une demande de logement social qui s'accroît (720 000 demandes enregistrées) et d'un nombre d'attributions en baisse (70 300 attributions en 2018 à la date d'aujourd'hui).

Dans le même temps, les capacités d'investissement des bailleurs sociaux sont fortement impactées par la loi de finances 2018, en particulier par la mise en place de la RLS (réduction de loyer de solidarité) et la hausse du taux de TVA applicable au secteur. Ces mesures contribuent au ralentissement de la production de logements sociaux. En Ile-de-France, la baisse du nombre d'agrément de logements locatifs sociaux, déjà observée en 2017 (30 132 en 2017 - 36 187 en 2016), devrait en effet se poursuivre en 2018 (autour de 28 000 à 29 000 agréments).

Pour Jean-Luc Vidon, Président de l'AORIF : « *Personne ne peut se satisfaire d'une situation qui voit croître le nombre de demandeurs et baisser le nombre des attributions, pendant que la production de logements sociaux entame un reflux et que l'évolution des prix de l'immobilier rend le logement privé progressivement inaccessible au plus grand nombre.* »

C'est pourquoi l'AORIF appelle de ses vœux un SRHH ambitieux en termes de volume de production de logement privé et de logement social, adapté à la réalité des besoins de bas niveau de loyer, et a voté la reconduction des objectifs, tout en regrettant l'absence à ce jour de vision territorialisée des objectifs de production sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris (MGP), dans l'attente du PMHH.

Mais les bailleurs sociaux ne pourront pas produire davantage dans la durée si la deuxième tranche de RLS envisagée en 2020 (700 M d'€ supplémentaires) est appliquée en l'état et si, dans le même temps, le taux de TVA réévalué à 10% est maintenu.

Au moment où l'Union sociale pour l'habitat (USH) entame des discussions avec l'Etat dans le cadre de la « clause de revoyure » sur la soutenabilité des nouvelles économies budgétaires envisagées pour 2020, l'AORIF souhaite rappeler que les bailleurs sociaux doivent disposer des moyens leur permettant de remplir pleinement leur mission d'intérêt général.

**Contact presse** : Vincent Rougeot - 01 40 75 52 91 - v.rougeot@aurif.org

**L'AORIF - L'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France** est l'association professionnelle regroupant les organismes Hlm œuvrant en Ile-de-France et adhérent à l'une des fédérations de l'Union sociale pour l'habitat (OPH, ESH, Coopératives d'Hlm et SACICAP). 10 Entreprises publiques locales (EPL) sont membres associés. 136 organismes de logement social adhèrent à l'AORIF. Ils gèrent 1,2 million de logements locatifs sociaux, soit 25 % des résidences principales d'Ile-de-France, et logent près de 3 millions de personnes.

